

# Société numérique et risques. Constats et analyse

## Intervenants

Philippe BAZIN, avocat associé, Emo Hébert & Associés

Arnaud BELLEIL, expert en protection des données personnelles

Richard CAZENEUVE, président du CR2PA

Louise MERZEAU, enseignante et chercheuse en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris Ouest

Emmanuelle OLIVIÉ-PAUL, directrice associée de Markess

## Phrases essentielles

### 1. Emmanuelle OLIVIÉ-PAUL

Les flux numériques aujourd'hui explosent : ce sont des informations et des données qui sont le plus souvent non structurées et qui obligent l'entreprise à ouvrir son système d'information vers les collaborateurs et vers l'extérieur.

### 2. Richard CAZENEUVE

Aujourd'hui, chaque collaborateur, quel que soit son niveau d'activité dans l'entreprise, prend la responsabilité de décisions, même s'il n'en a pas conscience. De fait on peut dire qu'aujourd'hui, l'entreprise a les portes et fenêtres ouvertes. Tous ces mouvements documentaires s'effectuent sans contrôle.

Une vraie problématique de risque, mettant en péril dans certains cas l'existence même de l'entreprise.

### 3. Philippe BAZIN

Beaucoup de gens utilisent l'écran aujourd'hui en étant dans l'inconscience juridique.

Ni une secrétaire ni un collaborateur ni un sous-chef n'envisageait de faire sortir un courrier de l'entreprise sans qu'il soit visé par le grand chef ; aujourd'hui, tout le monde écrit sur tout à partir de sa propre boîte aux lettres et ne réalise pas que c'est exactement comme si, il y a dix ou quinze ans, c'était un papier qui était sorti signé par le grand chef.

C'est une croyance selon laquelle l'écran n'a pas de valeur tandis que le papier en aurait. Alors qu'aujourd'hui un écrit sur écran a la même valeur juridique qu'un écrit sur papier.

#### 4. Richard CAZENEUVE

Un collaborateur qui produit un document et communique vers l'externe, contrairement à ce qu'il peut penser, n'est pas celui qui subira à moyen ou long terme les conséquences de son geste.

Il s'agit d'une responsabilité d'entreprise, et c'est bien aux directions d'assumer, à travers une politique d'archivage, la couverture de ce risque.

#### 5. Philippe BAZIN

C'est plus une question de culture et d'éducation que d'état de l'art.

Ce que l'on écrit sur un écran peut nous être opposé, que ce soit des messages ou des photographies.

Tout le monde, dans sa vie personnelle, réalise que ce qui est écrit sur un SMS, une tablette ou une boîte aux lettres électronique peut provoquer des retours de bâton. En revanche, dans l'entreprise, il y a une sorte d'inconscience, de cécité juridique...

#### 6. Louise MERZEAU

La croissance exponentielle des données ne soulève pas seulement des problèmes d'équipement technique ou de savoir faire. Elle oblige à interroger le principe même de la traçabilité numérique, qui modifie notre rapport aux informations enregistrées, aux archives ou à la mémoire.

L'augmentation quantitative des traces enregistrées, traitées ou mises en circulation implique aussi un changement qualitatif. Celui-ci implique notamment de repenser le numérique comme un environnement plus que comme un support. Il appelle une nouvelle approche de la gestion de l'information et de l'archivage, qui concerne tous les utilisateurs, des individus aux institutions, en passant par toutes les formes d'organisation.

#### 7. Arnaud BELLEIL

Lorsqu'on évoque la société de l'information, il y a deux idées qui viennent à l'esprit : celle d'une société qui, à cause de l'information numérique et des difficultés de l'archivage, deviendrait amnésique ; et celle d'une société orwellienne qui enregistre tout, qui conserve tout, qui n'oublie rien.

Ces deux idées, apparemment contradictoires, sont partiellement vraies et c'est là toute l'articulation qu'on peut trouver entre l'archivage électronique et la protection des données personnelles.

## 8. Philippe BAZIN

Il y a un hiatus entre les exigences juridiques probatoires que sont la preuve de l'identité, de l'intégrité, de l'émission et de la réception, et la pratique du droit.

Aujourd'hui quand on produit un mail dans un débat, il n'est pas contesté, parce que si on venait le contester, il a laissé tellement de traces dans les systèmes qu'il serait facile de remonter à la source.

Il y a quelques années encore on contestait l'authenticité du mail mais c'est quasiment terminé. Des mails sont produits dans des procédures et le débat sur la valeur juridique de ces mails (l'auteur, l'intégrité du contenu) ne se pose pas. Le besoin de preuve sur le terrain est extrêmement simplifié.

En droit, la problématique de la preuve est tout entière marquée par la notion de document. Ce n'est pas comme en histoire où le document historique est toute source d'information (un sac de grain, l'intestin de la momie...). Le document juridique est quelque chose qui est intellectuellement structuré, cohérent, qui se base sur le schéma du document papier, avec un début et une fin, un haut et un bas.

Mais le droit reconnaît aussi une valeur à l'information contenue par le document. Il faut faire la différence entre le document qui est le support d'une information et cette information. Ceci renvoie à la notion de patrimoine immatériel. Mais il faut se préoccuper d'archiver des documents car en archivant un document, je prends conscience que je conserve un objet qui pourra m'être opposé. On pense que le document a une valeur et on ne mesure pas que l'information en a une. Qu'elle soit sur le support ou dégagée du support, l'information a une valeur mais sur le plan probatoire, il faut viser la conservation de documents.

## 9. Richard CAZENEUVE

L'économie numérique doit gérer le paradoxe entre une information éphémère et l'absence de droit à l'oubli.

Toute la difficulté du collaborateur dans son quotidien, ou de l'individu en tant que personne privée, est de prendre conscience de la saturation de l'espace de communication, ce que nous appelons le tsunami numérique et qui fait qu'on oublie le document que l'on a traité aujourd'hui au profit de celui qu'on traitera demain. Mais en réalité, l'espace-temps de ce document lui échappe totalement.

La facilité est de dire : il a le cloud, il a le bouton « archivage » sur la messagerie, mais il s'agit la plupart du temps de stockage. Le vocabulaire et les gestes sur les outils ne dispensent pas de la responsabilité et des risques, à titre personnel ou professionnel.